

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 13-000438 / 51885949
Model Emballages S.A., 1510 Moudon
Ligne onduleuse, lignes transformations: machines Bobst,
Slotter et PCR – expédition et entretien.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H
01.02.2013–31.01.2016 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 13-000240 / 64510176
Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
Secteur FF&P conditionnement, bâtiments 302/440
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 12-000551 / 54554508
Dfi Service SA, 1228 Plan-les-Ouates
Interventions lors de problèmes techniques sur les applications, réseaux et
équipements TED de leurs clients
Horaire indispensable pour des raisons techniques
3 H
01.07.2012–30.06.2015 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 12-001868 / 61984052
Yendi Swiss Retail S.A., 1630 Bulle
Département informatique: interventions de dépannages sur le réseau
informatique de leurs boutiques en Suisse et en France.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 12-002159 / 64510176
Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
Production, bâtiments 415 / 351–382 / 352–371 / 399 / 398 / 337–317
Horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
50 H
01.01.2013–31.12.2014 (Modification)
- 12-002158 / 64510176
Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
Production; Superviseur Opérationnel Site (SOS)
Horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
03.09.2012–30.09.2015 (Nouveau permis)
- 12-002160 / 64510176
Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
Production, bâtiments 452-363 / 334
Horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H
01.01.2013–31.12.2014 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

4 avril 2013

Secrétariat d’Etat à l’économie:
Direction du travail